



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

APPEL A PROPOSITIONS

Pré-qualification soudeur industriel

POEC 2021

Date de publication : **30/03/2021**

Date limite de dépôt des candidatures : **20/04/2021**

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres : Par courrier électronique à s.bonnel@opco2i.fr.....	3
Date limite de réception des offres : 20/04/2021.....	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3. La POEC.....	6
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L'action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
3.3. Engagements du prestataire	9
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	11

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Nouvelle Aquitaine.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres : Par courrier électronique à s.bonnel@opco2i.fr

Date limite de réception des offres : 20/04/2021

Référents pour les renseignements complémentaires :

Sandrine BONNEL : 06 34 20 03 75

Format de la réponse attendue :

La réponse du prestataire devra obligatoirement être présentée au format Word **en deux notes distinctes** :

- une **note de présentation de l'organisme de formation**
- une **offre technique et financière.**

Contenu de la note de présentation

Le candidat doit décrire l'organisation mise en place pour le projet en précisant :

- L'identité administrative de l'organisme : raison sociale, numéro de déclaration d'activité et le statut « datadock », SIRET, nom du ou des dirigeants, l'effectif global de la structure.
- Les domaines d'intervention ou d'activité
- Les types de norme qualité

Le candidat précisera sa vision du contexte et des enjeux du projet et présentera son expérience et ses références d'actions similaires.

Le candidat intégrera à la note de présentation les pièces suivantes :

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois
- Le dernier bilan pédagogique et financier remis aux services de l'Etat

Contenu de la note technique et financière

La réponse à l'appel à propositions devra présenter une offre pédagogique en adéquation avec les besoins formulés dans le présent appel à proposition.

L'organisme devra joindre pour chaque module de formation :

- un programme de formation détaillé (modalités de formation, compétences visées à l'issue de la formation, les moyens pédagogiques...)
- les grilles ou une description des process d'évaluation utilisés.
- les modalités de certification le cas échéant
- les CV des formateurs potentiels
- les conditions financières
-

Le prestataire devra également présenter les moyens humains mis à disposition pour la réalisation et le suivi du projet :

- un responsable de projet (nom, rôle et coordonnées, expérience)
- un contact pour la logistique, la facturation et le suivi administratif

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - o Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - o Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :

- d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
- La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales dénommées Associations Régionales Interindustrielle (AR2i).

Dans le cadre de cet appel à propositions, c'est l'AR2i Nouvelle-Aquitaine qui sera en charge du pilotage global de l'action.

2.2. Contexte territorial

Les entreprises des territoires de la Creuse ont des problèmes récurrents pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée dans le métier de soudeur industriel.

Après travail en concertation avec les acteurs de l'emploi du territoire et l'UIMM de la Creuse en particulier, il s'avère que la mise en œuvre d'une POE Collective serait une réponse réaliste à cette problématique. Elle pourra être complétée selon les besoins des entreprises par un contrat de professionnalisation permettant la montée en compétences en chaudronnerie ou sur une certification en soudage.

En conséquence, nous souhaitons préqualifier un groupe de **10** demandeurs d'emploi au **métier de soudeur industriel** pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes sur le territoire de la Creuse.

Cette action spécifique est articulée autour de deux objectifs opérationnels :

- **Pré-qualifier des demandeurs d'emploi sur un socle de compétences industrielles leur permettant de faire des soudures propres et nettes de pièces déjà assemblées ou non**
- **Répondre aux besoins de recrutement des entreprises de la Creuse en leur mettant à disposition des candidats en capacité d'intégrer leurs entreprises directement ou par le biais d'un contrat en alternance.**

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

L'OPCO 2i devrait répondre à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2020. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer une entreprise industrielle sur un poste de soudeur.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes

professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, l'entreprise accompagnée de l'organisme de formation sélectionné seront mobilisés pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

Soudeur	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.
Effectif :	10
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	Maximum 400h (dont un tiers maximum d'immersion en entreprise)
Lieu de la formation	Guéret
Date de début et fin du parcours souhaitées	A définir

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

- La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une ou plusieurs branches professionnelles.
- Répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises industrielles relevant des branches de l'OPCO 2i

Compétences visées à l'issue de la formation

A l'issue de la formation les stagiaires devront être capables de :

- Apprendre à lire un plan d'ensemble et de détail
- Souder des tôles, tubes et profilés du commerce dans plusieurs positions.
- Interpréter son DMOS (Descriptif de Mode Opératoire de Soudage)
- Préparer ses pièces en fonction des épaisseurs et de la position de soudage.
- Régler son poste.

- Evaluer son bain de fusion en corrigeant ses erreurs de positionnement, pour obtenir une soudure de qualité.
- Reconnaître les défauts des soudures et d'évaluer leur niveau de gravité en fonction de la classe de soudure recherchée.
- Mettre en application les actions correctives correspondantes.
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Acquérir des règles et des techniques de communications à des fins professionnelles : écrit, comprendre et transmettre une information, adapter son message oral à son interlocuteur et à la situation de communication ;
- Avoir connaissance des comportements attendus en entreprise : savoir être, savoirs faire, motivation
- Appréhender son environnement de travail et comprendre le fonctionnement d'une entreprise industrielle
- Savoir mesurer, contrôler et rendre compte de sa production
- Savoir organiser, ranger et améliorer son poste de travail
- Savoir travailler en équipe
- Exécuter des mouvements pour prévenir les douleurs
- Analyser les risques
- Prendre connaissances des accidents de manutention

La liste des compétences n'est pas exhaustive. L'organisme de formation peut compléter le contenu de formation avec des modules favorisant l'employabilité des stagiaires notamment.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de l'Ar2i Nouvelle Aquitaine.

L'Ar2i Nouvelle Aquitaine sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

- Toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Les EPI nécessaires à l'exercice de la soudure sont à fournir par l'organisme de formation.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à l'Ar2i Nouvelle aquitaine, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par cette dernière.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à l'Ar2i Nouvelle Aquitaine, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.

- Transmettre à l'AR2i Nouvelle Aquitaine les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à l'AR2i Nouvelle Aquitaine.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les AR2i Nouvelle Aquitaine.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Interarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver_ma_formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.
- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.
- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation AR2i Nouvelle Aquitaine devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les propositions reçues seront examinées sur la base des critères suivants :

- Dossier complet
- Compréhension de la demande
- Qualité des méthodes pédagogiques
- Expertise de l'organisme
- Compétences des intervenants
- Connaissance de la branche concernée (secteurs, activités, métiers...)
- Proposition tarifaire
- Sourcing des stagiaires
- Suivi post-POEC